Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202964-20251216-58122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GLEN

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre 2025 à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François CORDON.

Présents : Jean-François CORDON, Olivier NOEL, Lionel REVEL, Catherine FAVREL, Gaëlle BUISINE, Rose-Marie FESTINI CROMER, Christelle MOISAN, Jean-Michel LE BOUCHER (arrivé à 19h)

Absents excusés : Adeline LETENDRE - Jean-Claude HELLIO – Nicolas GOUYA - Renaud RABRET

Secrétaire de séance : Catherine FAVREL
Secrétaire administrative : Véronique ROBIN

58/12/25 - Décisions modificatives

1 : Crédit supplémentaire au chapitre 012

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025,
Vu le chapitre 012,

Considérant la nécessité de rajouter des crédits au chapitre 012 Charges du personnel pour pouvoir finaliser les salaires de décembre 2025,

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre la décision modificative suivante et d'émettre les mandats pour les règlements :

- Chapitre 012 « Charges du personnel »
  compte 64111 + 900 €
  compte 6478 + 220 €

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »
  Compte 657348 - 1120 €

2 : Crédit supplémentaire au compte 7391111

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget primitif 2025,
Vu le compte 7391111,

Considérant la nécessité de rajouter des crédits au compte 7391111 dégrèvement des jeunes agriculteurs pour pouvoir finaliser les écritures comptables en 2025,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202964-20251216-58122025-DE

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à prendre la décision modificative suivante et d'émettre les mandats pour les règlements :

- Chapitre 014 : Atténuation de charges
  Compte 7391111 « Dégrèvement jeunes agriculteurs » : + 406 €

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :
  Compte 657348 - 406 €

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu :
De la transmission en Préfecture, le 15 décembre 2025

Secrétaire de séance
Catherine FAVREL

Le Maire,
Jean-François CORDON